



Désolidarisation compte joint

Par **janssens**, le **21/01/2008** à **18:26**

Bonjour, Ma Marraine a transformé son compte bancaire en compte joint avec moi(sa nièce) il y a quelques années. Il y a six mois elle a fait un accident vasculaire cérébral. Depuis quelques semaines elle est sortie de la maison de convalescence. Sa banque m'a contacté pour m'annoncer que le compte ne pouvait plus être joint avec moi puisqu'il fallait la mettre en curatelle ou tutelle. A ce jour je reçois une lettre de désolidarisation du crédit mutuel préremplie avec mon nom et adresse en me demandant simplement de dater et signer cette lettre. Je n'ai pas de documents officiels de cette décision.

Comment dois-je procéder?
Merci d'avance M.janssens